

L'an deux mil vingt-trois, le 30 Novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 7			
Votants : 11			
Votes	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Thierry SOYER, M. Alexandre CHABAUTY, M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient absents :

Procurations :

M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER

Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à M. Vincent CERISIER ;

M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ;

M. Alexandre CHABAUTY donne procuration à M. Christophe LEFOULON.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : CCVG – Signature d'une convention de prêt pour la salle de la mairie pour les conseillers numériques du 01/09/2023 au 31/08/2026

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de signature d'une convention entre la commune et la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) pour le prêt de la salle de la mairie. L'utilisation qu'elle en fera est pour les ateliers qu'organisent les conseillers numériques pour aider les habitants à être plus à l'aise et autonome avec les outils numériques (smartphone, internet, tablette).

Le prêt de cette salle est à titre gratuit. La convention est signée du 1^{er} septembre 2023 avec effet rétroactif et jusqu'au 31 août 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCÉPTE** de signer la convention avec la CCVG pour le prêt de la salle de la mairie à titre gratuit ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant.

Fait à ANTIGNY, le 1^{er} Décembre 2023

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82
Reçu le 12/12/2023 mairie@antigny86.fr